

**DISWAY - Société Anonyme au capital de 188.576.200 DH - Registre du Commerce de Casablanca N° 41253**  
Siège social : Lotissement « La Colline II » N°8, Sidi Maârouf – Casablanca

#### AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société Disway, Société Anonyme, au capital de 188.576.200 Dirhams, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le 08 MAI 2019 à 10 heures au siège social de la société sis à Casablanca, Lotissement La Colline II, n°8, Sidi Maârouf, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Lecture du Rapport de Gestion du Directoire et des Rapports des Commissaires aux Comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;
- 2 - Lecture des observations du Conseil de Surveillance sur le Rapport du Directoire et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;
- 3 - Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;
- 4 - Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ;
- 5 - Quitus de leur gestion aux membres du Directoire et de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil de Surveillance ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes ;
- 6 - Approbation du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions réglementées visées à l'article 95 et suivants de la loi 17/95 ;
- 7 - Renouvellement du mandat des membres du Conseil de Surveillance ;
- 8 - Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance ;
- 9 - Nomination d'un commissaire aux comptes ;
- 10 - Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2018 ;
- 11 - Pouvoirs en vue des formalités légales ;
- 12 - Questions diverses.

Les détenteurs d'actions au porteur doivent, pour être admis à cette Assemblée, déposer au siège de la société une attestation émanant d'un intermédiaire financier habilité, justifiant la qualité de l'actionnaire et le nombre de titres détenus par lui, et ce, au plus tard cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent avoir été inscrits en compte au plus tard cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Tout actionnaire remplissant les conditions prévues par la loi 17-95 sur les sociétés a la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour. La demande d'inscription de ces projets de résolutions doit être adressée au siège de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix jours à compter de la publication de l'avis de convocation.

#### PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

##### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le Directoire, du Rapport Général des Commissaires aux Comptes et des observations du Conseil de Surveillance, approuve tels qu'ils sont présentés les comptes et les états de synthèses de l'exercice 2018 se soldant par un bénéfice net comptable de 38.269.833,57 Dirhams.

##### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes telles que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, en prend acte et approuve ledit rapport.

##### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 comme suit :

<b>Résultat Net de l'exercice</b>	<b>38,269,833,57</b>
- Réserve légale	0,00
<b>= Résultat net distribuable de l'exercice</b>	<b>38,269,833,57</b>
+ Report à nouveau créancier antérieur	79,549,885,26
<b>= Solde distribuable</b>	<b>117,819,718,83</b>
- Dividendes distribués	28,286,430,00
<b>= Solde au compte report à nouveau</b>	<b>89,533,288,83</b>

Le dividende ainsi fixé à 15 dhs par action, sera mis en paiement à compter du 05/07/2019.

##### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil de Surveillance, aux membres du Directoire et aux Commissaires aux Comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2018.

##### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des membres du Conseil de Surveillance de la Société, Monsieur Mohammed Nouredine ANACLETO, Monsieur Lemfadel AZIM, Monsieur Saïd KRAÏBI et la société Hakam Abdellatif Finances, pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

##### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société, Monsieur Karim RADI BENJELLOUN, pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

##### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, le Cabinet A, SAAIDI ET ASSOCIES Représenté par Mme Bahaa SAAIDI, pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

##### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence, à allouer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2018, à un montant global brut de 800 000,00 Dirhams.

Le Conseil de Surveillance répartira cette somme entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

##### NEUVIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.

Le Directoire



Fidarc  
**Grant Thornton**  
L'Institut de la croissance

47, rue Alal Ben Abdellah  
29 000 - Casablanca  
Maroc



**A. SAAIDI ET ASSOCIES**  
Commissaires aux Comptes

4, Place Marechal  
22 070 - Casablanca  
Maroc

Aux actionnaires de la Société  
**DISWAY S.A.**  
8, Lot La Colline II- Sidi Maârouf,  
Casablanca

**RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Disway S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 619 171 589,61 dont un bénéfice net de MAD 38 269 833,57.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse cités ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société au 31 décembre 2018 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

**Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 20 mars 2019.

Les Commissaires aux Comptes



Fidarc Grant Thornton.  
FIDARC GRANT THORNTON  
Membre du Réseau Grant Thornton  
International  
47, Rue Alal Ben Abdellah - Cas  
Faidar MEKOUAR  
Associé



A. Saaidi et Associés  
Commissaires aux Comptes  
Bahaah SAAIDI  
Associé



Fidarc  
**Grant Thornton**  
L'Institut de la croissance

47, rue Alal Ben Abdellah  
29 000 - Casablanca  
Maroc



**A. SAAIDI ET ASSOCIES**  
Commissaires aux Comptes

4, Place Marechal  
22 070 - Casablanca  
Maroc

Aux actionnaires de la Société  
**DISWAY S.A.**  
8, Lot La Colline II- Sidi Maârouf,  
Casablanca

**RESUME DU RAPPORT D'AUDIT SUR LES COMPTES CONSOLIDES  
EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018**

Nous avons procédé à l'audit des états de synthèse consolidés, ci-joints, du groupe Disway au 31 décembre 2018, lesquels comprennent le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé, le tableau de variation des capitaux propres et les états annexes relatifs à l'exercice clos à la même date. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 618 380 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 22 837.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du groupe Disway au 31 décembre 2018 ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables marocains tels que prescrits par la méthodologie adoptée par le Conseil National de la Comptabilité le 15 juillet 1999.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention que la société Disway Tunisie a reçu, en date du 2 février 2019, un avis de mise en vérification fiscale approfondie, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2018, et ce au titre de tous les impôts auxquels elle est soumise. A la date du 27 juillet 2019, la société a reçu un avis portant sur les résultats de la vérification fiscale pour un montant d'environ DH 2,9 millions (principal et intérêts). Au 31 décembre 2018, la société Disway Tunisie a constaté une provision pour risque fiscal pour un montant d'environ DH 1,6 million.

Casablanca, le 20 mars 2019.

Les Commissaires aux Comptes



Fidarc Grant Thornton.  
FIDARC GRANT THORNTON  
Membre du Réseau Grant Thornton  
International  
47, Rue Alal Ben Abdellah - Cas  
Faidar MEKOUAR  
Associé



A. Saaidi et Associés  
Commissaires aux Comptes  
Bahaah SAAIDI  
Associé



